

Arrêté grand-ducal du 7 août 1999 portant attribution des compétences ministérielles aux Membres du Gouvernement.

Nous JEAN, par la grâce de Dieu, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau;

Vu l'article 76 de la Constitution;

Vu l'arrêté royal grand-ducal du 9 juillet 1857 portant organisation du Gouvernement grand-ducal, tel qu'il a été modifié par la suite;

Vu l'arrêté grand-ducal du 7 août 1999 portant énumération des Ministères;

Sur le rapport de Notre Premier Ministre, Ministre d'Etat;

Arrêtons:

Art. 1^{er}.- Les compétences ministérielles sont attribuées comme suit:

Monsieur Jean-Claude JUNCKER, Premier Ministre: Ministre d'Etat; Ministre des Finances;

Madame Lydie POLFER, Vice-Premier Ministre: Ministre des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur; Ministre de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative;

Monsieur Fernand BODEN: Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement Rural; Ministre des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement;

Madame Marie-Josée JACOBS: Ministre de la Famille, de la Solidarité Sociale et de la Jeunesse; Ministre de la Promotion Féminine;

Madame Erna HENNICOT-SCHOEPGES: Ministre de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche; Ministre des Travaux Publics;

Monsieur Michel WOLTER: Ministre de l'Intérieur;

Monsieur Luc FRIEDEN: Ministre du Trésor et du Budget; Ministre de la Justice;

Madame Anne BRASSEUR: Ministre de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle et des Sports;

Monsieur Henri GRETHEN: Ministre de l'Economie; Ministre des Transports;

Monsieur Charles GOERENS: Ministre de la Coopération, de l'Action Humanitaire et de la Défense; Ministre de l'Environnement;

Monsieur Carlo WAGNER: Ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale;

Monsieur François BILTGEN: Ministre du Travail et de l'Emploi; Ministre des Cultes; Ministre aux Relations avec le Parlement; Ministre délégué aux Communications;

Art. 2.- Notre Premier Ministre, Ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sortira ses effets au 7 août 1999.

*Le Premier Ministre,
Ministre d'Etat,*
Jean-Claude Juncker

Palais de Luxembourg, le 7 août 1999.
Jean